

**ÉNERGIE RENOUVELABLE** Un mât de mesure a été installé, en juin, entre Saint-Julien-le-Vendômois et Lubersac

## Un projet éolien refait surface à l'ouest



**ÉOLIENNES.** Plusieurs projets ont été refusés en Corrèze : Saint-Angel, Mercœur, Pradines, Saint-Priest-de-Gimel.  
photo d'illustration franck boileau

---

**Éric Porte**

---

### **Après l'abandon d'un projet à Montgibaud, une étude de faisabilité est en cours pour l'installation de six éoliennes dans le nord-ouest de la Corrèze.**

Jusque-là plutôt concentrés dans la moitié est du département, les projets éoliens font désormais parler d'eux dans la partie ouest. Après l'abandon définitif du dossier de Montgibaud, en juin, une étude de faisabilité est en cours sur la petite commune de Saint-Julien-le-Vendômois, entre Lubersac et Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

#### **« Que la phase d'études »**

Un mât de mesure a été installé, en juin, pour déterminer, sur un à trois ans, le potentiel d'une zone susceptible de recevoir six éoliennes, hautes de 150 mètres de haut, pâle comprise. Un projet qui n'est pas récent, comme le confirme Jean-Pierre Daurat, premier adjoint de Saint-Julien-le-Vendômois : « Ce dossier existe depuis dix ans. Nous en sommes au troisième opérateur ».

Neoen se présente comme le premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables. « Les infos sur ce dossier, il faut aller les chercher », se plaint Cyrielle Louvié, de l'association de défense du paysage de l'Auvézère qui regroupe les opposants. « Avec mon compagnon, on a fait construire à Saint-Julien en mars 2023. Personne ne nous a parlé de ce projet éolien. On sera parmi les plus proches s'il se fait », tout en respectant la distance des 500 mètres réglementaires.

« Ce n'est que la phase d'études. Si ça doit aller plus loin, il y aura une enquête publique. C'est la préfecture qui tranchera », insiste le premier adjoint, qui rappelle que les retombées fiscales représenteraient une manne intéressante à l'heure des budgets communaux contraints.

Maire de Saint-Julien-le-Vendômois, Jean-Pierre Nexon n'intervient pas dans ce dossier. « Il fait partie des agriculteurs favorables à l'installation des éoliennes sur leurs terres », explique Cyrielle Louvié. Ce que confirme Jean-Pierre Daurat : « Sur ce dossier, j'ai toute la délégation. Si le conseil doit examiner une délibération en rapport avec ce projet, le maire ne prend pas part au vote ».

L'association a lancé des pétitions et entend alerter sur l'impact visuel de ces éoliennes, « à deux pas de Ségur-le-Château, classé parmi les Plus beaux villages de France ». « Tout le monde a le droit de s'exprimer, assure le premier adjoint. Si le projet doit être abandonné, ce doit juste être sur des bases techniques et non à cause de pressions ».

### **L'exemple de Montgibaud**

---

L'exemple voisin de Montgibaud a donné le ton. En septembre 2022, le mât de mesure avait été saboté et mis à terre. Mais c'est la présence de chauves-souris, de rapaces et d'un radar militaire qui a justifié son abandon définitif. L'enquête environnementale avait révélé la présence d'espèces protégées. Pour les préserver, l'opérateur avait envisagé de rehausser la taille des éoliennes, ce qu'ont refusé les autorités militaires.

À ce jour, la Corrèze n'abrite qu'un seul parc éolien, à Peyrelevade. Un deuxième doit voir le jour entre Péret-Bel-Air et Davignac, près d'Égletons.